



Alise...un fai qui facture ce qui ne fonctionne pas!!!

Par **Shun**, le **15/02/2008** à **21:49**

Bonjour,

J'ai pris un abonnement chez Alice ADSL en septembre 2007 apres avoir verifié aupres d'eux si je pouvais etre deservis.

Mais apres avoir reçu le modem internet et Tv je me suis rendu compte que la television etait d'une qualité desastreuse (Gros carré de compression comme quand on capte mal avec une parabole et son discontinu.)

Le telephone ne fonctionnais pas du tout au debut puis 50% du temps et internet par intermitance (1 journée de coupure sur 3 sans compter les deconnection aléatoires de quelques minutes).

Apres 1 mois d'appel et de reparation avec un technicien par telephone (plusieur changement de valeurs dans le modem), les problemes restent les meme.

J'ai demandé de faire venir un technicien, mais "ce n'est pas la politique de la maison" d'apres l'assistance technique.

J'ai alors déménagé 3 mois apres l'abonnement et ai envoyé une lettre de resiliation en recommandé, expliquant tout les problemes et que leurs services ne fonctionnais pas.

Il m'ont repondu que je devais le faire a la date anniversaire.

Y a t-il une loi qui me protege contre de la vente d'abonnement qui ne fonctionne pas? j'imagine que oui, sinon je vais etre riche!!!

Merci de m'aider pour trouver ce texte de loi, je suis sur que je ne suis pas le seul dans ce

cas.

ps: je passe sur les frais de telephone portable et autre à la suite de cette histoire! en plus j'ai été obligé de me connecté en wifi chez le voisin! un comble!